



# La Lettre de Saint Pierre de Chartreuse



## Sommaire

**Vie Municipale**  
p 2-9

**Vie Communale**  
p 10-11

**Vie intercommunale**  
p 12-13

**Vie Associative**  
p 14-16

**Agenda & numéros utiles**  
p 17

**Retour en images**  
p 18

## édito

Chers Chartroussins,

Vous avez été très nombreux à venir participer à notre réunion publique du 24 novembre dernier et je m'en réjouis. Dans une atmosphère sereine, nous avons pu répondre à vos questions et vous présenter un bilan de nos actions menées en 2017/2018 et nos projets d'actions pour les mois à venir. Suite à cette réunion, un second plan d'actions municipales a été adopté en Conseil municipal le 3 décembre 2018, pour l'année 2019 :

- **Améliorer l'accueil et le cadre de vie** : aménager le bourg, définir un projet pour l'ancienne mairie, améliorer la sécurité des routes et des rues / réduire les vitesses, accompagner le déploiement de la fibre optique par le Département de l'Isère, mettre en place l'adressage postal, fleurir le village, améliorer les illuminations de Noël, réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

- **Donner accès à la culture et renforcer les liens sociaux** : définir une politique culturelle communale, animer les relations avec les Associations et élaborer un programme annuel des événements et des animations, mettre en place un partenariat avec l'école de musique de Saint Laurent du Pont, animer le Conseil des Jeunes, le Conseil des Sages et le réseau de Correspondants de hameaux

- **Offrir des services publics de qualité et gérer le patrimoine communal** : entretenir les routes communales et leurs accotements, organiser le déneigement, améliorer la qualité de l'eau potable (protection des captages, ...), renforcer les systèmes de défense incendie, entretenir les cimetières de Saint Pierre et Saint Hugues

- **Protéger notre environnement** : Mettre en conformité le dispositif d'assainissement des eaux usées, améliorer la protection de nos rivières par le projet "Rivière sauvage", former les jeunes à l'environnement (mare et jardin pédagogiques à l'école), promouvoir une meilleure gestion des déchets auprès des habitants, améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux, rénover l'éclairage public, gérer les forêts communales, réduire l'utilisation du sel dans les opérations de déneigement

- **Développer l'accueil et le tourisme** : accompagner le projet de Maison du Parc de Chartreuse et d'Office de tourisme intercommunal Cœur de Chartreuse sur le Plan de Ville, définir un projet de développement de La Diat et aider à trouver un repreneur pour le complexe immobilier du Grand Som, développer les activités « 4 saisons » (Col de Porte, Saint Hugues, La Diat, Les Essarts, Le Bourg, ...), obtenir le classement « station classée » de tourisme, rénover les toilettes publiques du Bourg

Toutes ces actions contribueront au développement harmonieux de notre « village-station » de Saint Pierre de Chartreuse.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année !

Stéphane GUSMEROLI  
Maire de Saint Pierre de Chartreuse



Pour faire des économies, la Mairie ne distribue plus la Lettre d'information dans les boîtes aux lettres. Elle est envoyée par mail aux personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la Commune via la newsletter :

[www.saintpierredechartreuse.fr](http://www.saintpierredechartreuse.fr)

Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, des exemplaires papiers sont disponibles en Mairie et auprès des correspondants de hameaux.

**Prochaine publication de la lettre municipale :**

**Samedi 12 janvier 2019**



## Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Un nombre important de délibérations a été adopté lors de ce conseil municipal (21). Le contenu détaillé de toutes ces délibérations est accessible sur le site internet de la mairie. Ci-dessous sont reprises uniquement les décisions les plus importantes pour la Commune.

### • **Projet de Maison du Parc de Chartreuse et d'Office de tourisme intercommunal**

Considérant l'avis favorable du rapport d'enquête publique sur ce projet le Conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal de la parcelle du Plan de ville, d'une surface d'environ 520 m<sup>2</sup>, pour la classer dans son domaine privé et ainsi la mettre à disposition de la Communauté de Communes et du PNRC, à titre gratuit, pour la réalisation du projet de Maison du Parc de Chartreuse et d'Office de tourisme intercommunal

### • **Deuxième plan d'actions municipales**

Dans le cadre de notre gouvernance municipale, il est prévu l'adoption de plans d'actions municipales. Ils ont pour objet d'identifier les actions à étudier et mener par les élus. Un premier plan-projets a adopté par délibération du Conseil municipal le 24 avril 2017. Le Conseil municipal du 3 décembre 2018 a adopté un second plan d'actions municipales. Le détail des actions retenues est donné dans les pages suivantes de la présente lettre.

### • **Logement des saisonniers**

Comme l'impose l'acte II de la loi montagnes du 28 décembre 2016, le Conseil municipal a validé avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention établit un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, fixe les objectifs et les moyens d'action à mettre en oeuvre pour les atteindre, dans un délai de trois ans.

### • **Rémunération des agents communaux**

Le Conseil municipal a adopté une délibération visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la collectivité, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Elle consiste à mettre en oeuvre une classification de l'ensemble des fonctions et des postes de la collectivité, et de mettre en cohérence la rémunération des agents.

### • **Réfection de la route du Col de Coq**

Le Conseil municipal a validé le programme de travaux de l'opération de réfection de la route du Col de Coq, estimé à 165 000 € HT. Il est envisagé une intervention au printemps 2019, en confiant au SIAGA un mandat de réalisation de l'opération. Cette opération serait prise en charge à 50 % par la Commune, 20 % par l'Etat et 30 % par le Département de l'Isère.

### • **Gestion des forêts communales**

Le Conseil municipal a pris plusieurs décisions relatives à la gestion des forêts communales : aménagement de chemins de desserte forestière, coupes de bois en 2019, affouage.

#### Dates des prochains conseils municipaux

7 janvier  
4 février  
4 mars  
1 avril  
20h30 Salle du Conseil

Voeux de la municipalité  
le samedi 5 janvier à 11h  
salle des fêtes

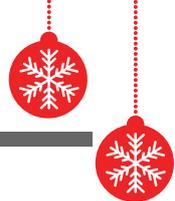


## ■ Deuxième plan d'actions municipales

Le Conseil municipal du 3 décembre 2018 a adopté le second plan d'actions municipales, pour la période 2018/2019 :

- Etude du projet d'aménagement du Coeur de village (Stéphane Gusmeroli)
- Définition d'un projet de développement de La Diat (Stéphane Gusmeroli)
- Aménagement de sécurité et réduction des vitesses des routes et rues du village (Stéphane Gusmeroli)
- Suivi du projet de "Rivière sauvage" (Stéphane Gusmeroli)
- Etude du schéma d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux (« ADAP ») (Stéphane Gusmeroli)
- Réalisation du dossier de demande de classement « station classée tourisme » pour Saint Pierre de Chartreuse (Stéphane Gusmeroli)
- Mise en oeuvre d'un jardin pédagogique à l'école de Saint Hugues (Dominique Cabrol)
- Réalisation d'un columbarium au cimetière de Saint Hugues de Chartreuse (Dominique Cabrol)
- Etude de faisabilité du dispositif de Chèques-déjeuner pour les employés communaux (Dominique Cabrol)
- Fleurissement du village (Dominique Cabrol)
- Amélioration des illuminations et décorations de Noël (Fabienne Decoret et Dominique Cabrol)
- Réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants (Fabienne Decoret)
- Mise en oeuvre et communication sur les actions 2019 d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (Fabienne Decoret)
- Animation du Conseil des Jeunes (Christian Maffre)
- Animation du Conseil des Sages (Christian Maffre)
- Animation du jumelage avec la caserne de Varces et Commémorations militaires (Christian Maffre)
- Animation des relations avec les Associations (Christian Maffre)
- Définition de la politique culturelle et d'animations de Saint Pierre de Chartreuse (Christian Maffre)
- Elaboration du programme d'évènements 2019 (Christian Maffre)
- Mise en place de l'adressage postal (Christian Maffre)
- Mise en place d'un partenariat avec l'école de musique de Saint Laurent du Pont (Christian Maffre)
- Etude d'enjeux et de positionnement sur les compteurs Linky (Olivier Jeantet)
- Mise en oeuvre d'un outil de partage de documents entre élus (Olivier Jeantet et Fabienne Barris)
- Etude de la problématique des déjections canines dans le Bourg et expérimentation d'une action sur le Plan de ville (Fabienne Barris)
- Etudier la faisabilité de vitrines d'information à disposition des Chartrousiens (Fabienne Barris)
- Réaliser un panneau d'informations sur la Diat et ses activités, aux entrées du site (Fabienne Barris)
- Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien des routes (Rudi Lecat)
- Etude de faisabilité de la réfection complète de la route de Mollard Bellet (Rudi Lecat)
- Réalisation des travaux de reprise des affaissements des routes suite aux fortes pluies de l'hiver 2017/2018 : Route de Perquelin, Pajonnière, ... (Rudi Lecat)
- Organisation du déneigement communal (Rudi Lecat)
- Contrôle des poteaux incendie (Rudi Lecat)
- Entretien des cimetières de Saint Pierre et Saint Hugues : nettoyage, élagage, ... (Jeanne Gerondeau)
- Réalisation d'un plan des chemins de randonnée équestre (Jeanne Gerondeau)
- Instruction des demandes d'urbanisme (Pascal Bertrand)
- Suivi de la rédaction du règlement d'urbanisme du projet de PLUI (Pascal Bertrand)
- Reconduction de l'affouage (Maurice Gonnard)
- Suivi de l'entretien des chemins forestiers (Maurice Gonnard)
- Remise en état de la zone d'éboulements de la route du Col du Coq (Maurice Gonnard)
- Suivi des travaux de réfection de la route forestière de la Coche (Maurice Gonnard)
- Elagage au-dessus des routes et des chemins (Maurice Gonnard)
- Rénovation des toilettes publiques du Bourg (Maurice Gonnard)
- Définition de la tranche 2019 de rénovation de l'éclairage public (Maurice Gonnard)
- Rénovation du réseau d'eau potable des Cottaves (Maurice Gonnard)
- Protection des principaux captages d'eau (Maurice Gonnard)
- Révision du plan pluriannuel de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement (Maurice Gonnard)
- Amélioration de la défense incendie des Cottaves et des Guillels (Maurice Gonnard)
- Mise à jour du règlement d'assainissement (Maurice Gonnard)
- Régularisation de la station d'épuration (Maurice Gonnard)
- Lancement du processus de renouvellement des contrats d'exploitation eau potable et assainissement (Maurice Gonnard)
- Suivi de la politique intercommunale de gestion des déchets, des points de collecte et du tri sélectif (Marion Bonnerat)

Stéphane GUSMEROLI, Maire



## ■ Travaux Routiers

Des travaux d'urgence ont été réalisés en novembre, suite aux affaissements de route (réfection à l'enrobé bitumineux avec ancrage) :

- 1) Route de Perquelin au lieu-dit "Montée de la Scie"
- 2) Route du Batour au lieu-dit "Pajonnière".

Ces travaux effectués en des points de forte dégradation du revêtement vont permettre de protéger nos routes des infiltrations d'eau et d'assurer une bande de roulement sécurisée et confortable.

D'autres sites endommagés (route du Grand Logis, route de Patassière) seront traités, si les conditions météorologiques le permettent. En parallèle, une étude sur la mise en place de murs de soutènement aux endroits exposés sera lancée.

La sécurité et l'entretien de nos routes qui sont les artères de la commune font parties des défis majeurs des services techniques municipaux et de notre équipe.

Rudi Lecat, élu en charge des routes



Affaissement avant et pendant les travaux Route de Perquelin



Route de Pajonnière

## ■ Projet de Maison du Parc et d'Office de tourisme intercommunal sur le Plan de Ville

Dans le cadre de sa vision de « village-station », le Conseil municipal souhaite accueillir sur le Plan de Ville le futur bâtiment de la Maison du Parc Naturel Régional de Chartreuse et du siège de l'Office de tourisme Coeur de Chartreuse. Pour permettre la réalisation de ce projet structurant, il a été décidé par le Conseil municipal de mettre à disposition gratuitement de ces collectivités le terrain communal nécessaire à l'opération. Pour cela, le Conseil municipal a engagé la procédure de déclassement des emprises publiques formant le terrain d'assiette du projet. Une enquête publique s'est déroulée du 16 au 30 octobre 2018 concernant ce projet de déclassement.

En conclusion de l'enquête, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, pour les motifs suivants :

- Le déclassement de la parcelle de la voie communale assure le maintien de la Maison du Parc à Saint Pierre de Chartreuse.
- Le déclassement permettra d'améliorer l'accueil des touristes et des vacanciers été/hiver et renforcera l'attractivité de la commune.
- Le déclassement permettra d'améliorer très sensiblement les conditions de travail des salariés de l'Office du tourisme et du PNRC au sein du nouvel immeuble.
- La Communauté de communes et le PNRC assurent en totalité le financement du nouvel investissement immobilier.
- La Commune via le déclassement de la parcelle mettra à disposition le foncier au PNRC et à la Communauté de Communes.
- Le choix du déclassement en faveur de la construction du siège du PNRC et de l'Office de tourisme Coeur de Chartreuse n'impacte pas les choix futurs du Conseil municipal sur les aménagements du Plan de ville, sur le plan de circulation et de stationnement, sur le devenir du siège historique du PNRC.

Le Commissaire a aussi émis une recommandation relative aux soins à apporter sur les modalités de circulation des véhicules de grand gabarit, tels que les grumiers sur le plan de ville, et notamment au droit du futur immeuble public.

Le rapport d'enquête publique est disponible en version intégrale sur le site internet de la mairie.



## ■ Réunion de correspondants de hameaux du 19 novembre 2018.

Élus présents : Stéphane Gusmeroli, Christian Maffre, Maurice Gonnard, Jeanne Gerondeau.

Avec la participation des correspondants : Isabelle Pajot (les Guillets), Cécile Tellier Fournet (Cherlieu), Christophe Bioud (Morinas), Jean Marc Calandre (Perquelin), Jean François Carliez (la Diat), Rémi Desfontaine (les Cottaves), Bernard Jondeau (Battour), Pascal Michoud (les Marrons).

Certains des hameaux cités ci-dessus se sont déjà organisés pour répondre à des urgences, mutualiser les moyens, faire remonter leurs besoins, idées aux élus. Une solidarité commence à naître entre habitants.

Christian Maffre a rappelé le principe de fonctionnement des hameaux : indépendance, autogestion, autodétermination, valorisation des spécificités propres à chaque hameau, rôle de porte-parole des correspondants. Ces paroles sont adressées par écrit aux élus concernés. Lesquels peuvent se rendre sur place pour une rencontre avec les habitants du hameau. Les demandes seront discutées au conseil municipal, qui statue et délibère. Il est rappelé également qu'il est souhaitable qu'un regroupement de hameaux soit discuté entre habitants pour faciliter les démarches communes.

Trois réponses sont alors possibles : accord, refus, report. Arguments à l'appui.

Des problèmes communs et récurrents : sécurité (vitesse de circulation), emplacements de parking, détérioration des routes, déneigement, relations conflictuelles entre voisins, embellissement des hameaux...

Les habitants sont conscients que la charge des travaux et leur urgence nécessitent leur collaboration étroite avec les employés communaux qui font un travail de qualité pour rendre possible et confortable la vie dans notre village de montagne.

Les correspondants proposent que des réunions biennuelles avec les élus afin de faire un point sur les hameaux soient organisées, où les habitants pourront assister sans être correspondants. L'idée est retenue par les élus présents.

Des réunions thématiques peuvent être organisées par les hameaux, assistées ou non selon leur besoin par un ou des élus concernés.

En conclusion, le Maire rappelle que le développement harmonieux de notre village ne pourra se faire qu'avec la participation active des hameaux et de ses habitants. Un grand merci aux correspondants de hameaux pour leur implication dans la vie du village.

Jeanne Gerondeau

## ■ Reprise du Conseil des Jeunes

Le 1er décembre le Conseil des Jeunes a repris ses activités pour une nouvelle année .

Les idées sont là et ne demandent qu' à être développées en projets pour le village.

A cette fin, les Jeunes de St Pierre sont invités à une rencontre le samedi 12 janvier 2019 à 17H30 à la salle des arts.

Plus de détails dans la lettre municipale de Janvier

Christiane Charvoz  
Coordonatrice conseil des jeunes



## Correspondants de hameaux / réunions dans les hameaux



- Des correspondants de hameaux
- Des réunions dans les hameaux :
  - Cherlieu, Baffardière
  - Les Michallets / Clos Perrier
  - Les Guillets, Les Cottaves
  - Saint Hugues / Gérentière



Cherlieu



Cottaves



St Hugues



## ■ L'hiver ARRIVE !

Comme toute commune de montagne, Saint Pierre de Chartreuse peut être concernée par des épisodes de neige importants.

Les services techniques vont assurer la viabilité hivernale de la commune en fonction d'une organisation établie prévoyant des interventions prioritaires et d'autres secondaires.

Six engins de déneigement vont se répartir ce travail sur trois tournées. Le maximum sera fait pour assurer la sécurité des habitants.

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :

- le stationnement des véhicules sur les routes départementales et communales est interdit, sauf sur emplacement identifié. La commune ne saurait être responsable si un accrochage avait lieu entre le chasse-neige et des véhicules en stationnement gênants, ou sur tout élément ( clôture, boîte aux lettres ...) dont l'implantation ne serait pas conforme.
- sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilées pour permettre au service de terminer le déneigement.
- la taille des haies privées bordant les voies de circulation doit être effectuée par les riverains.
- vos véhicules doivent avoir les équipements adaptés.

L'ensemble des services sera mobilisé pour vous aider à circuler dans les meilleures conditions possibles.

N'oublions pas de faire preuve de solidarité et de bienveillance les uns envers les autres dans les moments les plus difficiles.

Lorsque la neige est là, chaque habitant doit dégager la neige devant sa maison ainsi que la neige tombée de son toit sur les voies publiques et trottoirs, et sur une largeur de 1m50.

Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique, de plus vous êtes responsable si cette neige ainsi rejetée provoque un accident.

Les personnes isolées et malades ayant des soins journaliers doivent se signaler en Mairie au 04 76 88 60 18.

Rudi Lecat élu en charge des routes et les services techniques municipaux



## ■ Fermeture de l'eau à la borne des camping-cars

L'arrivée d'eau sur la borne des camping-cars sera fermée en raison des risques de gel et d'endommagement de l'installation. merci de votre compréhension





Compte rendu du Rapport Annuel 2017 du délégataire (SAUR) en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

## Le réseau d'eau potable

**Les données principales** quantitatives et qualitatives restent sensiblement les mêmes qu'en 2016, à savoir : La commune compte 8 ouvrages de prélèvement qui alimentent 8 stations de production pour 307 099 m<sup>3</sup> (235 910 m<sup>3</sup> en 2016) stockés dans 12 réservoirs pour une capacité totale de 1 852 m<sup>3</sup> et desservent 1052 branchements (1047 en 2016).



**L'EAU un trésor à protéger ...  
et à bien gérer**

Source du Guiers mort

**1 Ce réseau** s'étend sur 48 km et a une efficacité de 30% (32% en 2016) soit un indice linéaire de perte de 12m<sup>3</sup>/km/jour !

*Remarque : L'aspect le plus négatif de notre réseau d'eau potable réside dans la vétusté de ces 48 km de conduites en fonte (45%) et en acier (34%). Ce réseau vieillissant et l'instabilité des terrains expliquent l'importance des fuites de ce réseau. En 2017 la SAUR est intervenue 10 fois pour réparer les fuites les plus apparentes, signalées par la Mairie et des habitants.*

**2 La qualité de l'eau** est bonne. La conformité, mesurée par la SAUR et l'Agence Régionale de Santé, est de 100% pour les analyses Bactériologiques et 100% pour les analyses Physico-chimiques.

*Remarque : Mieux vaut boire l'eau du robinet que l'eau en bouteille plastique pas toujours stockée dans de bonnes conditions sanitaires.*



Captage du Battour

**3 les captages des sources** : Leur protection est un enjeu majeur. Seul un captage d'eau (Bellefond) est « protégé » sur les 8 sites de production. La Préfecture a prononcé en 2011 cinq déclarations d'utilité publique (DUP) pour exécution des travaux de protection des sources dans les deux ans.

*Remarque : Nous sommes donc en train d'instruire un dossier global pour obtenir les subventions nécessaires à la protection progressive de ces 5 zones de captages (Fontaine Noire, Cucheron, Banchet, Battour, Cherlieu). Nous souhaitons réaliser dès l'an prochain la protection du captage le plus important, celui de Fontaine Noire, qui dessert 70% de la population de St Pierre.*

**4 Le prix du m<sup>3</sup>** d'eau potable indiqué par la SAUR est de 1,83€ pour 120m<sup>3</sup> (1,82€ en 2016). Ce qui concerne 10% des abonnés.

*Remarque : Par un calcul qui a été fait pour une consommation de moins de 50 m<sup>3</sup>/an, (ce qui représente 65% des abonnés) le prix est alors de 2,78 € le m<sup>3</sup> d'eau potable. Cette variation s'explique bien sûr par les taux des abonnements, identiques pour tous, quelle que soit la consommation.*



Réservoir du Banchet



Station d'épuration de St Pierre de Chartreuse

## L'assainissement

**1 Le réseau des eaux usées** (19 km) et des eaux pluviales (3.4 km) a permis en 2017, l'acheminement de 117 100 m<sup>3</sup> d'eaux usées par la station d'épuration, créée en 1986 pour un équivalent de 2700 habitants. Les boues résiduelles (1 T en 2017) sont évacuées et traitées à St Laurent du Pont.

### 2 La station d'épuration du Grand Logis

La SAUR a dû changer, le 27 octobre 2017, le deuxième biodisque qui intervient dans la chaîne de traitement de ces eaux usées : Dégrillage-dégraissage-décantation-épuration-clarification. Ce qui rend la station conforme quant à ses installations en équipement.

Toutefois, le pourcentage de ses performances d'épuration (61%) appréciées selon les normes Nationales et Départementales en vigueur, la qualifie de Non-Conforme



Changement du deuxième Bio-Disque par la SAUR en octobre 2017

**3- Prix du m<sup>3</sup> :** Pour l'assainissement le coût de traitement du m<sup>3</sup> revient à 3,08 € (pour une facturation sur 120 m<sup>3</sup>).

*Remarque : par un même calcul, le coût du m<sup>3</sup> traité est de 5 € pour une consommation de moins 50m<sup>3</sup>.*

**4- Bilan financier du programme :** 263 360 € étaient prévus par la SAUR pour des opérations de renouvellement entre 2012 et 2021. La dépense au 31 décembre 2017 était de 329 059 € (le renouvellement des 2 biodisques a coûté 250 000 €).



Divers travaux d'extension ou de réparation réalisés par les employés communaux.



**En Conclusion** nous sommes décidés :

- **Pour l'eau potable** : à commencer de protéger les zones de captages et à améliorer l'efficacité du réseau.
- **Pour l'assainissement** : à rendre le dispositif d'épuration conforme selon les critères des organismes officiels.

Cette dernière année montre qu'il y a lieu de bien gérer l'EAU, pour le service de tous les usagers, notamment aussi pour les agriculteurs. Le relief (karstique) de la commune a rendu très problématique la ressource en eau sur les hauteurs (source de Bellefond et abreuvoirs pour les troupeaux) ... et la sécheresse de cette année, réglementée par la Préfecture, a accentué cette difficulté de consommation.

Parce que l'eau est un bien précieux il nous faut la protéger, la préserver et bien la gérer dans l'immédiat et pour l'avenir. J'invite les Chartroussins intéressés à participer à un atelier « Eau et Assainissement » pour partager notre réflexion. Merci de me signaler votre souhait de participation à ce groupe de travail en vous inscrivant préalablement par téléphone à la Mairie (04 76 88 60 18) ou par mail à [maurice.gonnard@saintpierredechartreuse.fr](mailto:maurice.gonnard@saintpierredechartreuse.fr)

**Atelier EAU et ASSAINISSEMENT**

**samedi 12 janvier 10h-12h Mairie**

Maurice GONNARD Adjoint



## ■ l'aide aux projets d'assainissement

Il existe des aides financières pour la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel

Critères d'éligibilité :

- L'installation doit être diagnostiquée non conforme et présenter un risque sanitaire ou environnemental (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux missions de contrôle des installations)
- Réservé aux secteurs d'habitats diffus classés en assainissement non collectif d'après les zonages approuvés
- Fourniture d'une étude de conception à la parcelle pour chaque réhabilitation

Aide proposée :

- aide de 25% sur le montant TTC des travaux réalisés (hors étude), dans la limite de 3 600 € par installation et de 80% d'aide publique globale ;
- le plafond pourra être relevé à 10 000 € TTC maximum en cas de regroupement de 3 ANC ou plus

Modalités :

- l'aide est apportée par le Département de l'Isère aux usagers via le SPANC qui pilote et coordonne un programme groupé de plusieurs réhabilitations
- avant de réaliser les travaux les usagers doivent d'abord s'inscrire comme volontaire auprès du SPANC et obtenir un accord préalable d'obtention de l'aide

## ■ Du nouveau dans la commune

Depuis le 9 novembre, Marie-Anne et Gérard, déjà propriétaires du SPAR de Saint Pierre d'Entremont depuis 7 ans, ont repris la gérance du Casino shop de notre village. Avec à leurs côtés, Caroline, Sylviane et Eve pour nous accueillir.

Ils ont saisi l'opportunité de venir s'installer de "l'autre côté du Col" pour notre plus grand plaisir.

Nous pouvons retrouver toute la gamme de produits Casino que nous connaissons déjà, ainsi qu'un choix varié de produits bio et régionaux,

Le magasin sera ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h15 et de 15h à 19h, le dimanche de 8h à 12h15 et pendant toutes les vacances, du lundi au samedi aux mêmes horaires et le dimanche matin.

Nous souhaitons la bienvenue à toute cette très agréable équipe.



### NAISSANCES

Le 9 Août 2018 Charlie CLOITRE fils de Vincent CLOITRE et Marjorie PEREZ  
Le 16 Octobre 2018 Noah PRALINE fils de Samuel PRALINE et de Marie ROBVEILLE

### MARIAGES

Le 8 Septembre 2018, Xavier DEVILLE et Marianne DERIES  
Le 15 Septembre 2018, Antoine SOYEUX et Emilie BEZIAT  
Le 3 Novembre 2018, Rémi GOUGOUX et Isabelle MOLLARET

### PACS

Le 21 Septembre 2018, José QUEIROS et Christine PUISSANT  
Le 2 Novembre 2018, Nicolas VEZZUTI et Myriam PORCHER

### DÉCÈS

Le 4 Août 2018, Marinette BIGILLON  
Le 19 Août 2018, Denise ROEMER  
Le 23 Août 2018, Jean-Marie PIROT  
Le 6 octobre 2018, Adolphe MONTAGNAT  
Le 10 octobre 2018, Madeleine DREVET  
Le 21 Octobre 2018, Jean MARC  
Le 15 octobre 2018, Bernard BRUN-LAFLEUR  
Le 19 Octobre 2018, Denise GAUDE  
Le 4 Novembre 2018, Laurent MOLLARET

ETAT CIVIL



## Le recensement, chacun y trouve son compte.

### Toute la population vivant à Saint Pierre de Chartreuse sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2019

Depuis janvier 2009, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee.

Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, de logements, d'établissements scolaires, transport publics, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint-Pierre-de-Chartreuse, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Saint-Pierre-de-Chartreuse fait partie du groupe de communes recensées en 2019.

Quatre personnes ont été désignées pour effectuer le recensement. Sylvie CHAMBION est chargée de l'organisation et de la coordination avec l'Insee. Christiane CHARLETY, Estelle BIEBER et Frédérique PERRET-BY, agents recenseurs, se partageront le territoire de la commune.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.



Christiane CHARLETY



Estelle BIEBER



Frédérique PERRET-BY

A partir du 17 janvier 2019, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement par internet et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci auront été remplis.

Si vous êtes souvent absents de votre domicile, Vous pouvez retourner les documents directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 15 février 2019.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter la mairie au 04.76.88.60.18.

Logo of the French Republic and the text 'Recensement de la population 2019'. Below it, the text 'Répondez sur internet, c'est encore plus simple' and 'le-recensement-et-moi.fr Du 17 janvier au 16 février 2019'. An illustration shows a village scene with houses, a lake, a wind turbine, and people. At the bottom, it says 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN' and 'Insee & votre commune'.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

### C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## Monsieur Adolphe Montagnat

Né d'une famille de 5 enfants, son père scieur exploitant forestier était installé à l'emplacement actuel du magasin Raidlight. Par son mariage avec Juliette Michel, il relance l'activité de la scierie dont elle était propriétaire située à la Diat, au carrefour de Saint Hugues. Après une modernisation importante, il l'exploitera jusqu'en 1971 secondé par sa femme pour la partie administrative.

A cette date, il sera élu maire de Saint Pierre de Chartreuse pour 3 mandats successifs, après avoir débuté en 1945 comme conseiller municipal et adjoint.

On se souvient des principales réalisations effectuées avec son conseil municipal :

La station d'épuration, la modernisation des remontées mécaniques, principalement le télécabine des Essarts, la piscine, la mise en enrobé de tout le réseau routier communal y compris la route du Col du Coq, le développement de la desserte forestière, l'aménagement du Plan de Ville avec ses parkings et les premières constructions immobilières, le centre commercial du Bois des Lièvres, le centre de vacances communal de Saint Hugues.

C'était un homme de bon sens et de compromis qui n'aimait pas les affrontements ni avec ses conseillers, ni avec les administrés dont il était proche, connaissant chaque famille et leurs soucis.

Il est décédé à 99 ans le 6 octobre 2018 après une vie vouée à la forêt et à son engagement pour la vie publique, les Chartroussins se souviendront longtemps de lui.

Propos recueillis auprès de Michel Becle-Berland



Avec Mr Merlino et un représentant du tourisme de Monté Carlo aux environs de 1968



Lors d'un repas des personnes âgées il y a 4/5 ans



10 mars 1978 à Chartreuse Diffusion lors de la venue d'un groupe de journalistes américains, avec Mr Drevet

## OFFRES D'EMPLOI

- \* La station de ski Les Egaux à Saint Hugues Saint Pierre de Chartreuse, recherche un/une caissière et un pisteur Contrat : CDD saison 2018/2019,
- \* Le Sappey en Chartreuse recherche 2 agents recenseurs
- \* Assistant chef de projet événementiel /communication Grand Duc – Trail de Chartreuse

Pour plus d'information sur chaque emploi: <http://www.saintpierredechartreuse.fr/offre-emploi>



## Déchets chimiques des particuliers

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchèteries, si possible dans leur emballage d'origine.

Les déchets chimiques sont des produits issus le plus souvent du bricolage, de la décoration, du jardinage et de l'entretien de la maison. Ils se trouvent souvent dans le garage ou dans la cave, dans les placards, sous l'évier ou dans l'abri de jardin.

*Vous bricolez ce weekend ? Vous faites la vidange de votre véhicule ?*

**Préservez la santé de votre entourage, ne jetez plus vos déchets chimiques à la poubelle.**

Une fois triés par famille, les déchets chimiques sont dirigés vers un centre de traitement où ils sont soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



### TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

## OFFREZ une 2<sup>ème</sup> VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

**Comment bien trier ?**

- Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.
- Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.

**Où déposer ses TLC ?**

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

**Pourquoi est-ce utile ?**

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

100% REUTILISATION & RECYCLAGE

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Processus: Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

## TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

Déposez-les dans un Point d'Apport  
Ils portent tous le repère de la filière :

Ils sont tous référencés sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

**LES CONSIGNES**

- Les articles dont vous vous séparez peuvent être usés, ou simplement ne plus être à votre goût, par contre ils doivent être **propres et secs** !
- Ne pas déposer d'articles **HUMIDES** ou simplement **MOUILLÉS**.

### COMMENT bien faire ?

- ✓ Attachez les chaussures par paire
- ✓ Privilégiez les sacs de 30L (pas plus volumineux)
- ✓ Fermez bien les sacs
- ✓ Dans les conteneurs, vérifiez que le sac est bien tombé
- ✓ N'hésitez pas à appeler les antennes d'association pour vérifier leurs horaires de dépôt.



## ■ Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de notre commune

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2018 sur le ALPES, ISERE et les départements limitrophes, concerne 600 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

1. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

2. Analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ENEDIS d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à notre société, qui va intervenir entre le 26 Novembre et le 15 Décembre 2018.

Nous vous remercions d'informer les habitants de votre commune puisque les vols sont réalisés à très basse altitude.

Notre société dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que notre mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Les hélicoptères utilisés sont :

- Un Hughes 500 immatriculé F-GJLX de couleur bleu foncé
- Un Hughes 500 immatriculé F-GZGM de couleur noire

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur notre intervention.

Renaud GENET

04.75.85.61.12/06.12.89.11.61

Jet Systems hélicoptères services-Aéroport de Valence-Chabeuil

26120 Chabeuil



ERDF devient

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## ■ Passage du Rallye Neige & Glace dans notre commune

Patrick Zaniroli Promotion est l'organisateur du « 65ème Rallye Neige & Glace », événement de régularité automobile destiné aux voitures anciennes des années 1950 à 1993, qui fera en 3 jours un circuit en boucle au départ de Villard de Lans.

Dimanche 20 janvier 2018 : Prologue à Villard de Lans

Lundi 21 janvier 2018 : Villard de Lans – Chatillon en Diois – Villard de Lans

Mardi 22 janvier 2018 : Villard de Lans – Lus La Crois Haute – Villard de Lans

Mercredi 23 janvier 2018 : Villard de Lans – URIAGE – Villard de Lans

Un passage sur notre commune est prévu le Mercredi 23 Janvier 2019 de 9h30 à 11h30

Les véhicules, au nombre de 90, circuleront normalement, dans le flot de la circulation, en se conformant strictement aux prescriptions du Code de la Route. Sur l'itinéraire emprunté, ils auront un écart minimum d'une minute entre chacun d'eux.

Patrick ZANIROLI – Organisateur





## ■ Marché de Noël

Presque une trentaine de stands inscrits cette année pour notre marché de Noël qui aura lieu le dimanche 9 décembre à la salle des fêtes et à la salle des arts, à partir de 10h.

Une liaison sera faite entre les deux salles par le Club des sports qui proposera comme toutes les années des gaufres et des boissons chaudes, et par les pompiers de St Pierre, qui proposeront une buvette et des plateaux repas. Des exposants de toutes sortes de Saint Pierre et du massif, vont se réunir pour vous offrir un beau marché de Noël

Vous trouverez de tout pour vos cadeaux de fin d'année.

Comité d'Animation de St Pierre de Chartreuse

## ■ Ski-St Hugues-Les Egaux



Un nouveau CA\* s'est mis en place suite à l'assemblée générale du 17 novembre. Réuni pour sa première séance le 29 novembre, il a élu son bureau.

Le nouveau président, Guy BECLE-BERLAND succède à Frédéric ROSSI et Jean-Luc SOVIGNET ; Jean-Marc CALANDRE succède à Malika JOURDAIN au poste de trésorier et Anne COSTE succède à Isabelle PAJOT au poste de secrétaire de l'association. Marc MAGNIN reste référent pour le nordique, Jean-Luc SOVIGNET assure la continuité côté alpin. Merci encore aux sortants pour le super travail accompli.

Professionnels et bénévoles sont à pied d'œuvre pour préparer les domaines alpin et nordique. Tout sera prêt pour l'accueil des premiers skieurs pour Noël si la neige est au rendez-vous. Les pistes de raquettes également vous accueilleront pour de super balades dès que l'enneigement le permettra.

Comme chaque année, une gamme de forfaits sera proposée au public, saison, semaine, journée, demi-journée ou carnet de tickets pour le ski de piste ; saison avec plusieurs variantes et à la journée pour le ski de fond.

Enfin, n'oubliez pas que le domaine de Saint-Hugues les Egaux est géré sur un mode associatif depuis 2011 suite à la reprise par l'Association Foyer de ski de fond de la gestion du domaine alpin des Egaux pour sauver celui-ci. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues lors des appels à bénévoles. Une autre façon de soutenir l'association Ski Saint Hugues les Egaux est de devenir membre de l'association. Alors, pratiquants ou non, si vous partagez l'esprit alternatif qui anime l'équipe œuvrant au quotidien pour la survie de cette offre conviviale, pensez à prendre pour 10€ votre adhésion 2018-2019 auprès du foyer de ski de fond ou à la caisse du domaine des Egaux. L'association a besoin du soutien de tous !

\* Liste complète du CA : Anne Coste, Guy Bècle-Berland, Guy Fournet, Jean-François Lorenzin, Jean-Luc Sovignet, Jean-Marc Calandre, Jean-Paul Plaisantin, Marc Magnin, Marie-Cécile Tellier, Yann Daniel, Yann Jallamion. Membre d'honneur : Nicolas Ducastel.

Anne Coste



## ■ Du spectacle vivant pour les enfants

Le 19 novembre, Pic Livre a proposé à une centaine d'élèves de l'École des 4 Montagnes de St Pierre de Chartreuse et de l'École St Bruno de St Laurent du Pont une nouvelle aventure de spectacle vivant avec Les Aventures de Dolorès Wilson, des albums jeunesse écrits par Mathis et illustrés par Aurore Petit. Trois épisodes ont été adaptés et proposés sur la scène de la Salle des Arts de St Laurent du Pont, gracieusement mise à disposition par la mairie.

Au cœur de son quotidien somme toute très banal, Dolorès fait surgir un monde à son image : fantastique, poétique et abracadabrantesque. Cette lecture sonore nous plonge dans l'univers des séries B et animées, avec une scénographie pop et des chansons dignes des meilleurs génériques.

En utilisant des objets du quotidien, nos trois bruiteurs jouent la bande sonore en direct, comme dans les coulisses d'un studio d'enregistrement. Toute la place est laissée au son et à l'imaginaire, pour vivre ces trois épisodes palpitants, pleins de cascades, de courses-poursuite et de rebondissements, le tout au rythme endiablé d'un ukulélé à cordes métalliques. Ici, pas de trucage : tout est sur scène. On se régale, on en redemande. A la fin du spectacle, les enfants ont posé de très nombreuses questions, témoignant ainsi de l'intérêt et du plaisir qu'ils ont ressenti. Objectif atteint !

Pic-Livre



## ■ Concert de Noël

L'ensemble vocal à coeur joie Grenoble

Le chœur vocal A Coeur Joie nos entraîne dans un voyage - découverte des musiques d'Espagne et d'Amérique du Sud, avec deux instrumentistes.

Sous la direction de Francine Bessac, l'ensemble chante des polyphonies sacrées et profanes, d'hier et des Noël de tous pays.

Dimanche 16 décembre de 16h à 18h

Tarif : 10 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Billetterie à l'entrée du concert.

Pour permettre aux musiciens de répéter, le musée sera fermé de 13h à 15h30.

Merci de votre compréhension

## ■ Cela s'est passé à St Pierre de Chartreuse !



Samedi 17 novembre 2018

Cela s'est passé en Chartreuse !

Dans une salle des fêtes régalingée de convivialité et de douceurs orientales ... Une salle des fêtes comble ... et comblée !!!

Un moment inoubliable de musique, de poésie, de chants ... des poètes soufis du 9ème siècle aux mélodies contemporaines de Khaled Aljaramani, de l'Orient à l'Occident.

Mais la vedette n'était-elle pas le oud, si difficile à accorder, ce luth oriental à la voix vibrante et grave dont Khaled, tout en virtuosité et subtilité, nous a donné à entendre la richesse des nuances et des harmonies.

A l'initiative de Pic Livre, avec le soutien de la municipalité et grâce à la création du décor, du son et de la lumière par l'association Bruits de Court, ce concert fut un beau, un bon moment, de ceux qui font chaud au cœur. Les sourires des spectateurs à la sortie furent pour les bénévoles la plus belle des récompenses.

Pic-Livre





## VENEZ FÊTER NOËL AUTREMENT !

Le 22 décembre dès 19h00  
**REPAS et CINEMA**

à la salle des fêtes  
**Ne convient pas aux - de 12 ans !**

Un moment convivial autour d'une table avec des courts métrages à partager. Car Noël c'est être ensemble ! Une fenêtre au cœur de l'hiver, ouverte sur l'humour, l'impertinence et parfois même sur quelques frissons...

**10€** avec 1 boisson offerte  
Billets en vente à la bibliothèque  
+ d'infos sur [www.bruitsdecourt.org](http://www.bruitsdecourt.org)

**SUR RESERVATION**



### Le menu Bruits de court du 22.12.2018

#### MENU

##### APERITIF ~ BUFFET

Feuilletés  
Légumes croquants et leurs sauces  
Roulé de la ferme

##### ENTREES

Fleur de saumon  
Tartinade de la mer en gondole  
Verrines de couleurs

##### PLAT

Emincé de dinde en aigre-doux  
sauce magique  
et son riz parfumé

##### DESSERT

Bûche maison  
Clémentines et papilottes  
Café / Pisse-mémé



**Chouet'panier**  
AMAP  
Saint-Pierre-de-Chartreuse

**CIRCUITS COURTS / PRODUITS BIOLOGIQUES**

Des produits naturels, solidaires, locaux et en direct du producteur, c'est chouette !

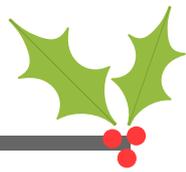
Consommer local et responsable c'est possible avec l'AMAP Chouet'panier. Dans notre village, nous avons la chance d'avoir un espace de distribution de produits locaux mis en place avec le réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture locale et Paysanne (AMAP).

*Quels produits ?* Fruits / Légumes / Pains / Produits laitiers / Œufs / Miel / Viande / Café / Farine ...  
*Où ?* Livraison à Saint-Hugues / Les Egaux au Bar -Restaurant L'Etape Suivante.  
*Quand ?* Les mercredis entre 18h et 19h.

Les nouveaux contrats pour le semestre à venir sont en préparation (de janvier à juin 2019).  
Vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus sur Chouet'panier ?  
N'hésitez pas à contacter Rachel au 06 75 55 05 86 / [riquet.rachel@gmail.com](mailto:riquet.rachel@gmail.com)



# Calendrier Événements à venir



- **vendredi 7 décembre**  
Mondée du Folk (Musifolk)  
19h salle des fêtes
- **vendredi 7 et samedi 8 décembre**  
Téléthon journées micros ouverts  
Radio couleur Chartreuse  
Saint Laurent du Pont
- **dimanche 9 décembre**  
Marché de Noël (Comité d'Animation)  
de 9h à 18h salle des fêtes et salle des arts
- **dimanche 16 décembre**  
Concert de Noël  
16h Eglise de Saint Hugues  
Ensemble "A Coeur Joie"  
sous la direction de Francine Bessac  
Au programme "Polyphonies sacrées et profanes"
- **samedi 22 décembre**  
Soirée repas projection (Bruits de court)  
Dès 19h Salle des fêtes
- **du 23 au 30 décembre**  
Pot de bienvenue à l'office du tourisme tous les dimanches à 17h, (à 10h30 si la station est fermée)



## Joyeux Noël et Bonne Année 2019

- **jeudi 27 décembre**  
Animations hiver des commerçants de la galerie du bois des lièvres : dégustation de fromages, charcuterie et vin chaud de 17h30 à 18h30.
- **samedi 5 janvier**  
Vœux de la municipalité  
11h Salle des fêtes
- **samedi 12 janvier 2019**  
Conseil des jeunes  
17h30 Salle des arts
- **mercredi 30 janvier 2019**  
25ème Challenge des 4 Nocturnes de Chartreuse  
19h foyer de fond St Hugues de Chartreuse
- **samedi 2 et dimanche 3 février 2019**  
Winter Trail  
Saint pierre de chartreuse



Vous organisez une animation sur St Pierre, et vous voulez figurer sur ce calendrier : merci de nous transmettre les informations à [secretariat@saintpierredechartreuse.fr](mailto:secretariat@saintpierredechartreuse.fr)

## Numéros Utiles

### Mairie

04 76 88 60 18

Ouvert du mardi au samedi  
de 8h30 à 12h

[www.saintpierredechartreuse.fr](http://www.saintpierredechartreuse.fr)

### Agence Postale Communale

04 76 53 01 30

Ouvert du mardi au samedi  
de 8h30 à 12h



facebook

### Bibliothèque

04 76 50 34 81

Ouvert le mercredi de 10h à 12h et de  
15h à 17h et le Samedi de 10h à 12h

### Crèche "Fées et Lutins"

04 76 88 65 40

### École des 4 Montagnes

04 76 88 63 87

### Cantine

04 38 02 05 52

### Accueil périscolaire

06 87 41 89 45

### A.D.M.R (Aide à domicile)

St Laurent du Pont

04 76 06 44 14

### Taxi de Chartreuse

06 84 83 88 54

### Centre Social

St Laurent du Pont

04 76 55 40 80

### Infirmières Libérales

06 87 61 39 04

### Kinésithérapeute

M. Loïc Dupuis

06 38 02 53 73

### Médecin

Dr. Fanny Arnoux

04 76 56 73 80

06 03 99 56 30

### Pharmacie

Dr. Sophie Mottet

04 76 88 65 21

### Praticien en Ostéopathie

M. Christoph Tarade

06 23 44 72 54

### Sage-femme libérale

04 79 28 99 76

### Communauté de Communes

Cœur de Chartreuse

04 76 66 81 74

### Office de Tourisme

St Pierre de Chartreuse

04 76 88 62 08

### Parc Naturel Régional de Chartreuse

St Pierre de Chartreuse

04 76 88 75 20

### Déchèteries

Entre-deux-Guiers : Tel : 04 76 66 81 74

Mardi 8h-12h 14h30-16h30

Mercredi 8h-12h -

Jeudi 10h-13h / 14h-18h -

Vendredi 14h-18h -

Samedi 8h-12h / 13h-17h

Dimanche et jours fériés -9h-12h

St Pierre Entremont

Mardi 14h30-16h30

Samedi 9h-12h

Directeur de publication :

Stéphane Gusméroli

Responsable de la rédaction :

Fabienne Barris

Conception, rédaction, envoi par

email Fabienne Barris et Sylvie

Chambion

Crédits photos : Sylvie Chambion,

Georges Ichtchenko, Bruits de

Court, Maurice Gonnard, Rudi

Lecat, Eric Daviaud



Cérémonies du 11 novembre Saint Pierre



Fête de la Saint Martin le 15 novembre



Réunion publique le 24 novembre



Belles réussites, le Concert de Oud le 17 novembre et le loto le 24 novembre ont attirés beaucoup de monde